

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N° 92 avril 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 AVRIL 2018 - EXTRAITS

Présents : Christiane BOUCHARD, Sébastien CAILLET, René DESSERRIERES, Valérie GARÇON, Guylaine MEILLAN, Patrick MILLET, Jean-Pierre MINAND, Philippe NOUVEAU
Secrétaire de Séance : Sébastien CAILLET

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Guylaine MEILLAN, après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, conformes au Comptes de gestion établis par le comptable de la commune, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2017 qui se résument ainsi :

COMMUNE

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	589 242,23	681 141,16	+ 91 898,93
INVESTISSEMENT	184 423,59	231 903,26	+ 47 479,67
		Excédent	+ 139 378,60

LE REMPART

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	160,00	7820,48	+ 7 660,48
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0
		Excédent	+ 7 660,48

LA POUPONNE

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	5 023,20	9 499,00	+ 4 475,80
INVESTISSEMENT	7 000,00	8 000,00	+ 1 000,00
		Excédent	+ 5 475,80

EAU

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	22 850,57	51 062,40	+ 28 211,83
INVESTISSEMENT	21 691,10	18 850,17	- 2 840,93
		Excédent	+ 25 370,90

ASSAINISSEMENT

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	38 050,36	44 882,72	+ 6 832,36
INVESTISSEMENT	6 906,82	11 040,36	+ 4 133,54
		Excédent	+ 10 965,90

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Le Maire réintègre la séance. La parole est donnée à Guylaine MEILLAN qui rappelle que les comptes de gestions sont des documents établis par le comptable public qui retracent les flux de recettes et de dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire et doivent concorder avec les comptes administratifs pour être approuvé par le conseil municipal. Approbation à l'unanimité des comptes de gestion des budgets Principal, du Rempart, de la Pouponne, de l'Eau et de l'Assainissement.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement des différents comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	589 242,23	681 141,16	+ 91 898,93
Résultat antérieur reporté		225 608,01	+ 225 608,01
Résultat à affecter			+ 317 506,94
Affectation en réserve au 1068			- 230 000
REPORT au R002			+ 87 506,94
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2015	184 423,59	231 903,26	+ 47 479,67
Résultat antérieur reporté		59 444,06	+ 59 444,06
Report au R001			+ 106 923,73
Restes à réaliser au 31/12/2017	152 506	68 000	- 84 506 €
Besoin d'autofinancement			0

BUDGET LE REMPART

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	160,00	7 820,48	+ 7 660,48
Résultat antérieur reporté		9 394,13	+ 9 394,13
Résultat à affecter			+ 17 054,61
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			+ 17 054,61
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté		8 561,44	+ 8 561,44
Report au R001			+ 8 561,44
Restes à réaliser au 31/12/2017	0	0	0
Besoin d'autofinancement			0

BUDGET LA POUPONNE

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	5 023,20	9 499,00	+ 4 475,80
Résultat antérieur reporté		2 798,54	+ 2 798,54
Résultat à affecter			+ 7 274,34
Affectation en réserve au 1068			- 7 000,00
REPORT au R002			+ 274,34
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	7 000,00	8 000,00	+ 1 000
Résultat antérieur reporté		- 291,98	- 291,98
Report au D001			+ 708,02
Restes à réaliser au 31/12/2017	0	0	0
Besoin d'autofinancement			0

BUDGET EAU

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	22 850,57	51 062,40	+ 28 211,83
Résultat antérieur reporté		62 792,70	+ 62 792,70
Résultat à affecter			+ 91 004,53
Affectation en réserve au 1068			- 90 000
REPORT au R002			+ 1 004,53
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	21 691,10	18 850,17	- 2 840,93
Résultat antérieur reporté		81 713,22	+ 81 713,29
Report au R001			+ 78 872,29
Restes à réaliser au 31/12/2017	78 900	0	- 78 900
Besoin d'autofinancement	0	0	27,71

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	38 050,36	44 882,72	+ 6 832,36
Résultat antérieur reporté		26 685,64	+ 26 685,64
Résultat à affecter			+ 33 518,00
Affectation en réserve au 1068	0	0	- 30 324,00
REPORT au R002			+ 3 194,00
SECTION INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2017	6 906,82	11 040,36	+ 4 133,54
Résultat antérieur reporté		104 253,17	+ 104 253,17
Report au R001			+ 108 386,17
Restes à réaliser au 31/12/2017	109 500,00	0	- 109 500,00
Besoin d'autofinancement			1 113,29

SUBVENTIONS 2018

Sur proposition de la commission « Associations, culture et Animations », le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSL Basket	500 €
L'Echo des roches	700 €
Sou des écoles	1 000 €
Club des retraités	300 €
Gymnastique pour tous	300 €
Amicale des sapeurs pompiers	300 €
LEAP St-Sorlin	300 €
FNCA	300 €
Bleu 16 Rhône Alpes	300€
Triat'Rhône	150€
Les Balardiens	300€
St-So Court	500€
Périscolaire	1500€
Total	6 450€

VOTE DE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2018

Guylaine MEILLAN présente et fait lecture des différents articles des différents budgets proposés par la commission Finances. Après examen des propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote les différents budgets 2018 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PRINCIPAL	492 219 € Les principales dépenses concernent : - Etudes et travaux d'Accessibilité : 239 836 € - Etudes et travaux de voirie rues Sous le bourg et Breuvant : 72 163 € - Travaux Réseaux électriques : 36 414 € - Achat d'une Epareuse : 14 700€	737 385 €
EAU	194 269 € Les principales dépenses concernent : - Travaux du réseau d'eau rues Sous le bourg et Breuvant : 169 000€	52 461€
ASSAINISSEMENT	149 918 € Les principales dépenses concernent : - Travaux du réseau d'assainissement des rues Sous le bourg et Breuvant : 141 000€	47 735 €
LE REMPART	10 161 €	24 865 €
LA POUPONNE	9 108 €	9 764 €

VOTE DES TAXES LOCALES 2018

Suite à la baisse de la base d'imposition de la taxe foncière bâti en 2017 de 193 263 €, le maire propose les taux 2018 comme suit :

Taxe d'Habitation : 7.01% (inchangé)

Taxe Foncière Bâti : 8.15%

Taxe Foncière non Bâti : 34.11% (inchangé)

Après en avoir délibéré le conseil approuve par 1 voix contre et 9 pour les taux proposés.

PRIX DU REPAS CANTINE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote le prix du repas à 4.95€ à compter de la rentrée 01/09/2018.

ONF

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote les travaux pour un montant HT de 3 777 €.

ACHAT EPAREUSE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote l'achat à l'entreprise BONFILS, la mieux disant, pour un montant HT de 12 000 €.

HORAIRES D'ECOLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE


Le Maire explique que pour compléter le dossier de demande de retour à la semaine des 4 jours, il est nécessaire de délibérer sur les horaires scolaires applicables à la rentrée de septembre 2018.


Lors du conseil d'école du 22 mars les horaires d'enseignement, ci-dessous, ont été adoptés à l'unanimité (5 enseignants, 5 parents d'élèves et 2 représentants de la collectivité.)


LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : **Matin : 8h40-11h40 Après-midi : 13h30-16h30**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les horaires pour la rentrée de septembre 2018.

Séance est levée à 22h15. Prochain conseil le 28 Mai 2018 à 19h30.

	<p style="text-align: center;">PERISCOLAIRE</p> <p>Par ailleurs, dès maintenant, l'association a également besoin de bénévoles qui seraient prêts, en cas d'absence d'une des animatrices, à la remplacer. Toutes les personnes adultes sont les bienvenues.</p>
---	---

	<p style="text-align: center;">CONCERT Ensemble ILLICA</p> <p>Mozart à l'honneur : Concert Dimanche 22 avril à 17h à l'Eglise de St Sorlin en Bugey organisé par les Amis du Vieux St Sorlin.</p> <p>Pour tout renseignement : 06 30 08 19 38</p>
---	--

	<p style="text-align: center;">TRAVAUX VOIRIE</p> <p>Les travaux commencés Rue Sous le Bourg sont momentanément interrompus suite à la découverte d'anomalies sur certains réseaux chevauchant les ruisseaux sous terrains sortant du lavoir Calimacha. Ils ne pourront reprendre qu'à l'automne. La mairie remercie les riverains pour leur compréhension et leur présente ses excuses pour la gêne occasionnée.</p> <p>Les travaux Rue de Brevant ont commencé le 09/04/2018 et se poursuivront jusqu'au mois de juillet.</p>
---	--



BRUITS DE VOISINAGE

L'arrivée du printemps nous invite aux travaux de bricolage et de jardinage. Les appareils utilisés susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi: de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les samedis: de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00



BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, issus de l'entretien des jardins et des espaces publics ou privés, quelle que soit leur teneur en humidité, **est interdit** par Arrêté Préfectoral n° SAF 2017-02 de juillet 2017.

Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie.



SORTIR ET RENTRER SES POUBELLES : une obligation et aussi un geste citoyen

Rappel : pour que les rues de notre village soient agréables à vivre et sécurisées... Vos bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte. Nous vous rappelons qu'ils doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement et rentrés le jour même. Il s'agit d'une obligation. Au-delà de la pollution visuelle n'oubliez pas non plus que la présence intempestive de vos poubelles constitue un obstacle contraignant les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun.

Avec l'arrivée des beaux jours et l'augmentation des températures, la présence des poubelles sur la voie publique pose également un problème d'hygiène élémentaire.

Pensons-y. Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble.



APPARTEMENT COMMUNAL

La Mairie informe qu'un logement de type F4 est libre. Les personnes intéressées sont priées de déposer une demande écrite au secrétariat de Mairie.



Chorale « La Gayolle »

La chorale « La Gayolle » ... En visite et en concert à St SORLIN se présente

Notre chorale fait partie de l'ASC : Association Sportive et Culturelle de St Apollinaire aux portes de Dijon (21). Elle compte 59 choristes répartis en 4 pupitres : 22 sopranes, 19 altis, 10 ténors et 8 basses et est dirigée par M. Dominique CLÉMENT, chef de chœur bénévole et passionné.

La Gayolle fête, cette année, ses 40 ans d'existence et c'est ce qui nous conduira dans votre village de St SORLIN EN BUGEY pour 4 jours en Mai prochain. Nos seuls objectifs : l'envie de nous retrouver ensemble pour un séjour prolongé, de découvrir un joli coin de France par des visites intéressantes et joyeuses, mais aussi de tisser des liens avec la municipalité et les associations qui ont réservé un accueil plus que chaleureux à chacune de nos propositions ... Un grand merci à chacun ! Notre répertoire est varié (chansons populaires, françaises (ou pas), folkloriques ou même les chants de la liturgie orthodoxe ...)

Nous aurons donc le plaisir de vous inviter le **samedi 12 Mai à 20H30** au foyer communal de St Sorlin à un concert partagé avec la batterie-fanfare de St Sorlin. Un moment que nous voulons plein d'entrain et de fantaisie et qui nous permettra de vous rencontrer nombreux pour une soirée de fête.

Au plaisir de cette belle rencontre !



ECOLE

INSCRIPTIONS :

Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, les parents domiciliés sur la commune peuvent dès à présent venir inscrire leurs enfants (enfants non encore scolarisés) **en se présentant en mairie** avec les documents suivants :

Le livret de famille, un justificatif de domicile, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge et un certificat de radiation (si changement d'école).

L'inscription doit être faite au plus tard le 25 mai 2018.

Pour tous renseignements : contacter la mairie



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Rendez- vous le samedi 28 avril à 9h sur le parking du foyer communal. Pensez à vous munir d'un gilet jaune de sécurité !

Les gants et les sacs poubelle sont fournis par la municipalité.

Un casse-croûte bien mérité sera ensuite offert aux bénévoles présents, terminant ainsi une journée de participation au respect de l'environnement.



AGENDA

AVRIL :

Le vendredi 20 : Distributions des sacs jaunes de 16h à 18h30

Le samedi 21 : Troc de plantes de 9h à 12h parking du foyer communal organisé par Les Amis du Vieux St Sorlin

Le dimanche 22 : Concert à l'église à 17h00 organisé par Les Amis du Vieux St Sorlin

Le samedi 28 : Nettoyage de printemps

MAI :

Le vendredi 4 : En grangeons la musique à 19h30 Parc à l'Areymont.

Le mardi 8 :- Cérémonie à 11h00 aux monuments aux morts

- Vide Grenier Stade Janin et terrain de foot organisé par le Sou
des Ecoles

Le vendredi 11 : Fermeture de la mairie

Le samedi 12 : Chorale la Gayolle à 20h30 au foyer communal

Le lundi 28 : Conseil municipal 19h30



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapoupponne01@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Tous les vendredis de 16h à 19h